



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, en vertu de l'article 148 du Code municipal, concernant le contenu du calendrier des séances du conseil pour l'année 2023.

Les séances ordinaires du conseil se tiendront au Centre municipal situé au 221 rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka à 19h30 aux dates suivantes :

<i>17 janvier 2023</i>	<i>14 février 2023</i>	<i>14 mars 2023</i>	<i>11 avril 2023</i>
<i>9 mai 2023</i>	<i>13 juin 2023</i>	<i>11 juillet 2023</i>	<i>22 août 2023</i>
<i>12 septembre 2023</i>	<i>10 octobre 2023</i>	<i>14 novembre 2023</i>	<i>12 décembre 2023</i>

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 14 décembre 2022

Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le 14 décembre 2022, l'avis ci-annexé en en affichant une copie aux endroits suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal
et

Bibliothèque Maxime Raymond

et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 décembre 2022.

Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier